

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 MARS 2014

Le Vendredi sept mars deux mil quatorze à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie de Menetou Couture, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre RATILLON, Maire.

Présents : Jean-Pierre RATILLON, Jacques LIANO, Dominique MOREAU, Sylvain PINAULT, Richard AMANT, Cécile LAMIRAULT, Brigitte SOYER.

Absents excusés : Stéphane LEBRETON pouvoir à Jacques LIANO
Christophe DESSAUNY

Absent : Michel BERNARDIN

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et adopté.

M. Jacques LIANO est désigné secrétaire de séance

M. Le Maire demande, vu l'urgence, de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- ONF : Travaux investissement 2014

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, émet un avis favorable

Forêt Communale :

- **ONF : Travaux investissement 2014**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte les travaux d'investissement pour un montant HT de 7 300 €

- **Vente de grumes**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et procédé aux votes décide :

- La vente de grumes de la parcelle 10b en coupe définitive
- La commune se réserve les houppiers, qui seront exploités sous la responsabilité de trois garants.

- **Délivrance taillis parcelle 5b**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et procédé aux votes décide :

- La délivrance du taillis de la parcelle 5b qui sera exploité sous la responsabilité de trois garants

- **Nomination de trois garants**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, désigne

- Monsieur Jean-Pierre RATILLON
- Monsieur Dominique MOREAU
- Monsieur Sylvain PINAULT, comme garants

Demande de subvention 2014

- **Aînés Ruraux**

Monsieur Richard AMANT se retire

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance des comptes, ainsi que du courrier de M. le Président des Aînés Ruraux, et avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accorder une subvention de 350 €. Cette somme sera prélevée à 6574 du Budget Primitif 2014.

- **Ecole de Torteron**

Après avoir pris connaissance du courrier de Madame la Directrice de l'Ecole de Torteron, demandant une subvention pour les sorties scolaires, 33 enfants de la commune sont scolarisés à l'Ecole de Torteron.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et procédé aux votes, décide à l'unanimité d'accorder la somme de 50 € par élève de la commune, soit la somme de 1 650 € qui sera prélevée à l'article 6574 du Budget Primitif 2014.

Logiciel Mairie

- Proposition Cosoluce

La proposition de Cosoluce comprend 3 devis

Le devis n°1 : Solution globale : Finances, Payes, Elections

Le devis n°2 : Solution globale : Finances, Payes, Elections + Etat-Civil

Le devis n°3 : Dispositifs de télétransmission

Pour une décision au premier trimestre et une installation rapide, l'abonnement est gratuit pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et procédé aux votes, à l'unanimité :

- Accepte le devis n°1, les devis 2 et 3 restent en attente.

Elections Municipales : scrutin des 23 et 30 mars 2014

- Organisation

1^{er} tour de scrutin : 23 Mars 2014

MATIN	APRES-MIDI	
8 h - 13 h	13 h - 18 h	
Jacques LIANO	Jean-Pierre RATILLON	
8 h - 11 h 20	11 h 20 - 14 h 40	14 h 40 - 18 h
Sylvain PINAULT	Stréphane LEBRETON	Christophe DESSAUNY
Richard AMANT	Dominique MOREAU	Brigitte SOYER
	Cécile LAMIRAULT	

2^{ème} Tour de Scrutin : 30 Mars 2014

MATIN	APRES-MIDI	
8 h - 13 h	13 h - 18 h	
Jacques LIANO	Jean-Pierre RATILLON	
8 h - 11 h 20	11 h 20 - 14 h 40	14 h 40 - 18 h
Dominique MOREAU	Stréphane LEBRETON	Christophe DESSAUNY
Richard AMANT	Brigitte SOYER	Sylvain PINAULT
	Cécile LAMIRAULT	

Questions diverses :

- Fête de l'Amitié : Rencontre des clubs des Aînés Ruraux le 24 juin 2014 à Torteron
- Enfants scolarisés à Nérondes : Informations
 - Incidences des TAP sur le coût de scolarité
 - 3 enfants sont scolarisés à l'école publique
- Cailloux dans l'Impasse des trois Maisons (entrée des champs)
- Poubelles : 4 sacs aux Usages
- Envoi d'un recommandé au locataire pour lui demander d'enlever les épaves de voitures
- Inventaire des murs en pierre sèche

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00